

Vincent Bolloré, nouvel homme fort du groupe Lagardère

L'héritier accepte de faire évoluer la gouvernance, contre 10 millions de titres supplémentaires de son groupe, dont il deviendra le PDG

Le suspense a duré trente-six heures de plus qu'attendu. Officiellement, le temps que les parties ne réglent les derniers détails. Officieusement, parce que Vincent Bolloré avait envie de montrer qui donnait le tempo, et qui était le nouvel homme fort de Lagardère. Mercredi 28 avril, le groupe Lagardère a officialisé la fin de son statut de société en commandite, qui rendait indélogeable son patron, Arnaud Lagardère. Cette arme nucléaire anti-OPA avait été mise en place par son père, Jean-Luc Lagardère, en 1992, après la faillite de La Cinq. Lagardère deviendra une société anonyme classique lors de l'assemblée générale du 30 juin prochain. Cet épilogue met un terme – du moins provisoire – à un bras de fer qui dure depuis un an entre Arnaud Lagardère, et ses actionnaires Vincent Bolloré, Bernard Arnault et Amber Capital.

L'héritier, qui a pris les rênes du groupe qui porte son nom en 2003 et qui possède Hachette, Europe 1, le JDD, Paris Match et le Travel Retail (duty free, boutiques d'aéroport et de gares...), a accepté de renoncer à ce précieux statut en échange de 10 millions de titres de la société. Avant que les premières rumeurs ne filtrent ce week-end, le paquet d'actions valait un peu plus de 220 millions d'euros. Mais, à la Bourse de Paris, le titre a commencé à monter lundi, à la faveur du changement de statut. La société devient « opéable », à la

merci de prédateurs. Ses actionnaires, comme Amber Capital (20 % du capital) ou le Qatar (14 %), pourront à tout moment céder leur participation au plus offrant. La fin de la commandite ouvre ainsi une nouvelle ère d'incertitudes pour Lagardère, même si son patron a martelé que « son intégrité » était préservée, autrement dit qu'elle n'était pas démantelée. Pour combien de temps ?

Pas l'habitude de la figuration Mardi, les 10 millions d'actions, qui auront pour effet de légèrement diluer les autres actionnaires, étaient valorisées 232 millions d'euros. « J'ai souhaité des actions et pas du cash, car je crois en cette entreprise. C'est un pari nouveau », a justifié mercredi matin Arnaud Lagardère. Sans compter que faire payer en cash au groupe Lagardère la fin de la commandite était compliqué, la société subissant de plein fouet la pandémie de Covid-19. La participation de l'héritier dans Lagardère va passer de 7,6 à 14 % du capital. Il deviendra le troisième actionnaire du groupe derrière Vivendi (dont la participation passera de 29 % à 27 %) et Amber Capital (de 20 % à 18 %).

La gouvernance de l'entreprise va profondément changer. Jusque-là, maître chez lui, intouchable, le dirigeant sera entouré d'un conseil de trois membres désignés par Vivendi (dont deux indépendants), tandis que Amber Capital, le Qatar et Bernard Arnault auront chacun un représentant. Nommé administrateur lui-même, il pourra également en choisir deux autres. Si M. Lagardère réussit à se maintenir à la tête du groupe, en conservant pour six ans un poste de PDG, Vincent Bolloré monte en puissance. Alors que les parties étaient presque arrivées à un accord en fin de semaine dernière, les fuites orchestrées dans la

Le PDG de LVMH, Bernard Arnault, n'a pas obtenu le « JDD » et « Paris Match », qui lui étaient pourtant promis

presse ce week-end, via notamment un article publié par *Le Point*, « l'ont beaucoup énervé », assure une source. M. Lagardère y était présenté comme le grand gagnant de l'opération. Le Breton a eu ensuite à cœur de négocier chaque détail du « deal », et s'est montré particulièrement pointilleux sur les conditions de cessions d'actifs. Ce sera au conseil de décider d'éventuelles ventes d'activités.

Vincent Bolloré, qui n'a pas l'habitude de faire de la figuration, pourra s'appuyer sur ses alliés de longue date ou de circonstance. A commencer par Amber Capital. Le fonds activiste, par lequel tout est arrivé, mène depuis un an et demi une guerre sans merci contre Arnaud Lagardère, dont il considère la gestion désastreuse. C'est lui qui avait proposé à la stupeur générale, l'hiver dernier, de modifier le statut de la société. Après avoir bataillé contre Vincent Bolloré, invité dans l'aventure l'année dernière par Nicolas Sarkozy, il a finalement fait alliance avec le Breton. Ce dernier a également tissé des liens très forts avec le Qatar : c'est lui qui a mis fin à la guerre mortifère entre Canal+ (Vivendi) et son concurrent détenu par l'émirat, BeIn Sports il y a cinq ans. En mars, Arnaud Lagardère a tenté une dernière opération séduction auprès du Qatar en se rendant à Doha pour rencontrer l'émir.

Pièce maîtresse de la négociation qui a œuvré à rapprocher Vincent Bolloré et Arnaud Lagardère, Nicolas Sarkozy entretient lui aussi une grande proximité avec le flibustier du capitalisme. Comment et à quelle échéance Vincent Bolloré influera chez Europe 1, Hachette, le JDD ou Paris Match ? A un an de l'élection présidentielle, la question est sur toutes les lèvres. En interne, la perspective d'une main mise du premier actionnaire, connu pour son interventionnisme et sa dureté, et qui a fait de CNews une chaîne résolument conservatrice et licencié plusieurs journalistes du service des sports de Canal+, faisait frémir les troupes ces derniers mois.

Bernard Arnault, lui, n'a pas obtenu ce qu'il désirait, le JDD et Paris Match qui lui étaient pourtant promis. Parviendra-t-il à ses fins ? Finalement, ni M. Bolloré, ni M. Lagardère n'ont eu envie de renoncer à ces deux journaux d'influence. C'est une déconvenue pour le milliardaire du luxe, qui était venu sauver le gérant commandité en avril 2020, des griffes de Vincent Bolloré. Le fondateur de LVMH conserve dans le nouvel ensemble 7 % du capital, et bénéficiera aussi de la fin de la commandite, ayant une participation de 27 % dans le holding personnel d'Arnaud Lagardère. Ce dernier se trouve toujours dans une situation financière personnelle délicate. Fin 2019, il supportait une dette de 214 millions d'euros, dont 164 millions d'euros empruntés au Crédit agricole. La banque lui avait réclamé cette somme entre le 4 novembre 2020 et le 29 janvier. Avec la crise, ses revenus se sont considérablement taris, le privant en 2020 des 15 millions d'euros de dividendes qu'il touchait chaque année. Le problème reste entier pour Arnaud Lagardère. ■

SANDRINE CASSINI

Revenus du streaming musical : les artistes britanniques agacés

L'exaspération est perceptible dans le secteur de la musique outre-Manche. Cent cinquante-six artistes interprètes, dont pléthore de stars comme Paul McCartney, Sting, Annie Lennox, Marianne Faithfull, Led Zeppelin, Lily Allen, Brian Eno ou Bob Geldof, ont ainsi envoyé, mardi 20 avril, une lettre ouverte au premier ministre, Boris Johnson. Ils l'exhortent à agir pour qu'enfin la diffusion des œuvres musicales en streaming leur apporte une rémunération plus juste.

« Les artistes britanniques réclament ni plus ni moins que ce que demandent l'ensemble des organisations européennes d'artistes-interprètes depuis dix ans : la possibilité de percevoir une rémunération directement auprès des plates-formes de streaming par l'intermédiaire d'une société de gestion collective », explique l'Adami, qui gère les droits des artistes interprètes en France.

PAUL MCCARTNEY ET ANNIE LENNOX, ENTRE AUTRES, ONT ADRESSÉ UNE LETTRE OUVERTE À BORIS JOHNSON

L'Adami rappelle que, sur un abonnement mensuel à un service de streaming à 9,90 euros (comme Spotify, Deezer ou Apple Music), les artistes-interprètes se partagent... 0,46 euro. De surcroît, seulement 1 % des artistes perçoivent l'équivalent d'un smic grâce au streaming.

Sous le feu des critiques, Spotify a lancé, mi-mars, un site, *Loud & Clear* (« haut et fort »), pour jouer la carte de

la transparence et expliquer « qu'il ne rétribue pas directement les artistes », mais les ayants droit, à qui il reverse près de 70 % de son chiffre d'affaires. Ce sont donc bien les labels, producteurs, distributeurs et agrégateurs qui s'en chargent. Or chacun a signé des contrats différents selon les artistes.

L'hypothèse d'un autre modèle de rémunération, centré sur ce qu'écourent uniquement les abonnés, n'a pas fait ses preuves, comme l'ont démontré les conclusions d'une étude de Deloitte pour le Centre national de la musique, en janvier. Seule la plate-forme SoundCloud a adopté, début avril, un système de paiement des artistes fondé sur les durées d'écoute de chacun.

En Europe, l'Espagne et la Hongrie ont adopté une législation plus favorable aux artistes-interprètes. Ces derniers sont rétribués proportionnellement au chiffre d'affaires des plates-formes comme Spotify. En France, même si près de quinze mille d'entre eux l'ont encore réclamé en septembre 2020, et que la loi le permet, la ministre de la culture, Roselyne Bachelot, n'a pas encore jugé nécessaire de faire évoluer le système de rémunération. ■

NICOLE VULSER

COSMÉTIQUES Un Français à la tête de Beiersdorf

Le groupe cosmétiques allemand Beiersdorf a annoncé, mercredi 28 avril, la nomination du Français Vincent Warnery au poste de président du directoire du groupe connu notamment pour sa marque Nivea. – (Reuters.)

ÉLECTRONIQUE Sony affiche un bénéfice annuel record

Le japonais Sony a annoncé, mercredi 28 avril, le doublement de son bénéfice, à 1 171,8 milliards de yens (9 milliards d'euros) pour son exercice 2020-2021, porté notamment par sa division jeu vidéo. – (AFP.)

Un plan gouvernemental de soutien aux fonderies qui suscite l'indignation

Révoltés par le plan d'aide à la transition de 50 millions d'euros, des salariés de la fonderie Renault de Caudan, dans le Morbihan, bloquent, depuis mardi 27 avril, toute sortie de l'usine

La fonderie de Bretagne à Caudan (Morbihan) a connu une brusque montée de tension, mardi 27 avril. Dès 11 heures, des engins de chantier ont bloqué les sorties, empêchant la direction de quitter le bâtiment et paralysant les expéditions. Une action condamnée par le groupe Renault qui, dans un communiqué mardi soir, a lancé un appel au calme. Les sept personnes retenues ont finalement pu sortir à 22h30. Le blocage des expéditions a repris mercredi matin.

Les 350 salariés s'étaient déjà mobilisés le 23 mars contre la décision de Renault de mettre en vente la fonderie dans le cadre de son plan d'économie. Le groupe assure que la recherche d'un repreneur « suit actuellement son cours ». Les salariés n'y croient pas. « On sait très bien qu'on en trouvera pas. On veut rester dans Renault ! » résume Maël Le Goff, délégué CGT.

C'est une visioconférence qui s'est tenue lundi 26 avril, réunissant tous les représentants de la filière fonderie, le ministre de l'économie, la ministre du travail et la ministre déléguée à l'industrie, qui a fait déborder le vase. Alors que plusieurs fonderies françaises

sont menacées de fermeture, dans la Vienne, l'Indre, le Jura et l'Aveyron, et que la fonderie FVM de Villers-la-Montagne (Meurthe-et-Moselle) vient d'être liquidée, les salariés espéraient que cette réunion ouvre des perspectives d'avenir à un secteur dans la tourmente. Elles sont confrontées à la disparition des moteurs diesel à court terme, et à la fin de la vente des moteurs thermiques votée en France pour 2040, leur cœur de métier. Un rapport de 2020 prédisait que plus de 40 % des emplois de la filière pourraient disparaître d'ici dix ans.

« Investir dans l'outil de travail » A l'issue de cette réunion, Bercy a annoncé un « plan d'action » dont la mesure phare est la création d'un « fonds exceptionnel d'accompagnement et de reconversion des salariés », doté de 50 millions d'euros, dont 20 millions d'euros apportés par les constructeurs Renault et Stellantis. « En somme, c'est un plan de 50 millions pour reclasser et licencier les salariés ! enrage Maël Le Goff. Ce que j'ai vu lors de cette visio, c'est que ce sont les industriels qui décident, non les politiques ! On nous fait de

beaux discours sur la souveraineté industrielle et les relocalisations, mais derrière, c'est De Meo [Luca de Meo, directeur général de Renault] et Tavares [Carlos Tavares, directeur général de Stellantis, ex-PSA] qui font leur loi ! »

L'écho est le même dans les autres fonderies françaises, notamment celles du Poitou, placées en redressement judiciaire, le 23 avril. « En gros, l'Etat et les constructeurs nous disent "On ne peut plus rien faire pour enrayer la chute des fonderies, donc on met 50 millions pour licencier les gens !" Alors que nous, ce qu'on veut, c'est de l'argent pour investir dans l'outil de travail ! », insiste Jean-Philippe Juin, délégué CGT de la Fonderie Alu du Poitou. « C'est du foutage de gueule ! fulmine Alain Delaveau, délégué CGT de la Fonderie Fonte. Les constructeurs donnent 20 millions ? Mais si on en est arrivés là, c'est de leur responsabilité à eux, les donneurs d'ordres ! »

Les représentants des salariés dénoncent la délocalisation de volumes de production, attribués par Renault et Stellantis à des sites en Espagne, en Europe de l'Est ou en Turquie. Une tendance qui touche toute la filière automobile.

« Ici, on voudrait bosser aux 3x8 ! Mais on n'est qu'aux 1x8 car nos volumes partent à l'étranger, détaille Maël Le Goff à Caudan, dont l'usine fabrique bras de suspension et différentiels de boîte de vitesse. On veut que le groupe s'engage à nous confier des volumes ! »

Lors d'une autre réunion avec Bercy consacrée aux fonderies du Poitou, le 23 avril, les salariés ont entrepris de démontrer que leurs usines avaient un avenir. « On a monté un projet avec l'ensemble du personnel. Si on trouve 20 millions pour investir sur deux nouveaux procédés de coulée, on redevient compétitifs et attractifs. Et on créerait même 90 emplois ! » explique Jean-Philippe Juin, délégué de la fonderie aluminium, qui voudrait bénéficier du plan de relance.

Les deux fonderies du Poitou et celle de Diors (Indre), 850 salariés à elles deux, appartiennent à Alvanco, filiale de Gupta Family Group Alliance (GFG Alliance), en difficultés financières après la faillite de son partenaire financier Greensill. Elles verront leur sort réexaminé lors d'une nouvelle audience devant le tribunal de commerce de Paris, le 8 juin. ■

ALINE LECLERC

IN FINE

FORUM INTERNATIONAL DU NUMÉRIQUE POUR L'ÉDUCATION

ÉDUCER
au numérique

TRANSFORMER
les pratiques pédagogiques

ACCOMPAGNER
les parcours d'apprentissage

in-fine.education

40 événements en ligne
actuellement et jusqu'au 5 juin
(webinaires, ateliers, masterclasses)



En partenariat avec
Le Monde